

Cher (e) adhérent (e), cher (e) ami (e),

Comme tu le sais déjà, la cotisation syndicale est la seule ressource dont dispose le syndicat pour exister et permettre d'assurer un fonctionnement indépendant, avec pour seul objectif la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels Latecoère. Cette cotisation permet également aux élus FORCE OUVRIERE d'assurer pleinement leurs mandats au sein des différentes instances dans lesquelles ils ont été élus.

Notre syndicat a désormais obligation de clôturer ses comptes en décembre 2016, il est nécessaire que les chèques de cotisation soient remis avant le 30 novembre 2016, même si les dates d'effets sont reportées à une date ultérieure.

Nous avons distribué le 31 mai 2016 l'appel à cotisation du Syndicat FORCE OUVRIERE LATECOERE d'un montant de **112,00€ pour l'année 2016**. Or, à ce jour, et sauf erreur de notre part, nous n'avons toujours pas reçu ton règlement concernant cette cotisation. Nous te rappelons qu'en l'absence de ce paiement, ta carte d'adhérent ne sera pas renouvelée et que conformément à nos statuts, tu ne pourras pas prendre part aux votes lors de nos assemblées générales.

La cotisation pouvant être réglée en un ou plusieurs chèques, ils seront libellés à l'ordre du « **Syndicat F.O. Latecoère** » et remis au délégué de secteur.

Si tu viens de procéder au règlement de ta cotisation et que nos échanges se sont croisés, ne tiens pas compte de ce rappel. Dès réception de ton adhésion, tu seras inscrit automatiquement sur notre liste de diffusion.

En espérant te compter toujours parmi nos membres, nous te prions de recevoir, cher (e) ami (e), l'assurance de nos plus cordiales amitiés syndicales.

Pour le bureau et conformément aux statuts,



*Jean-Michel Couget*  
*Trésorier du Syndicat F.O. LATECOERE.*